

## SÉANCE DU 21 JANVIER 2021 À 19H00

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 18                      Votants : 18

Présents : Cathy Garcia Eboli, Véronique Grillet, Hélène Perdielle, Isabelle Pillon, Ghislaine Piot, Annie Rollandin, Magalie Surjus, Maryse Vannel, Cristelle Veillard, Jean-Paul Badia, Alberto De Sousa, Stéphane Ficca, Jean Galéra, Stéphane Idé, Olivier Laurent, Julien Lepré, Bruno Péchon, Jean Tissot.

Absent n'ayant pas donné pouvoir : Romain Genessey

Secrétaire de séance : Cristelle Veillard

**APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2020** : approuvé à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME**

Vienne Condrieu Agglomération (VCA) instruit les dossiers du plan local d'urbanisme (PLU). Une convention de partenariat a été mise en place avec l'agglomération afin de définir les engagements de chaque partie lors des révisions et modifications des PLU communaux.

Il est proposé le renouvellement à l'identique de cette convention, arrivée à échéance le 31 décembre 2020.

⇒ Adoption à l'unanimité

### **QUESTIONS DIVERSES**

Jean Tissot remercie toute l'équipe pour sa participation aux vœux, à la distribution des cartes et des colis de Noël. Les retours des habitants sont très positifs.

La doyenne du village est décédée hier. La municipalité lui rendra hommage en envoyant des fleurs pour les obsèques.

### **MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU**

Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse de l'agglomération pour savoir quels éléments peuvent être modifiés ou pas. Nous allons donc lister ce soir les points que nous voudrions voir modifier et nous interrogerons VCA ensuite.

#### **Propositions :**

- Autoriser l'installation et la construction de commerces sur la route de Marennes de l'église jusqu'au rond-point.
- Mettre en zone constructible les dents creuses (pointer les zones précisément).
- S'assurer du maintien des 30% de zone végétalisée sur chaque parcelle en cas de division parcellaire (pour les permis de construire et également les déclarations préalables).
- Bâtisses agricoles : possibilité de faire un changement de destination pour éviter que ces bâtiments ne deviennent des ruines.
- Clôtures et murs :
  - Ne pas limiter la longueur des murs de clôture.
  - Autoriser les brise-vues sur les barrières.
  - Autoriser des murs de hauteur supérieure à 160 cm, notamment sur certaines zones (en limite de routes départementales).

- Rappeler que clore un terrain n'est pas obligatoire. L'emploi à nu de matériaux étant appelés à être recouverts est interdit, ils doivent l'être sans délai. (C'est déjà indiqué dans le PLU : article 11.1.2 page 74 du règlement).
- Point sur les paraboles (actuellement le PLU demande qu'elles soient implantées sur le toit, si possible sur la cheminée, or la plupart sont sur les murs et il existe un risque de prise au vent sur le toit).
- Places de stationnement :
  - Dans les logements locatifs financés par l'État, 1 place est demandée, peut-on augmenter ce nombre ?
  - Peut-on exiger que la moitié des places de stationnement soient végétalisées ?
  - Notre PLU n'insiste pas spécialement sur le stationnement vélo, peut-on en faire mention ?
  - Problèmes liés à la transformation des garages en zone de stockage ⇒ obliger plus de places de stationnement extérieures ?
- En zone Ua, seulement 10% d'espaces verts imposés sur le tènement. C'est peu, sur Chuzelles, il y en a 20% par exemple.
- Il est fait mention d'éléments remarquables, y en a-t-il sur Vilette-de-Vienne ?
- En zone Ub, pas de coefficient d'emprise au sol (CES). Est-ce à remettre ?
- Éclairage en zone Ui : dans certains PLU, il y a des restrictions de luminaires extérieurs pour éviter les nuisances. La taille des enseignes pourrait également être limitée.
- Zone humide : beaucoup de restrictions. Peut-on profiter de cette modification simplifiée pour prévoir que notre projet d'aménagement de l'étang ne soit pas empêché par le PLU.
- Le panachage des tuiles est interdit, peut-on l'autoriser ? De fait, il y a beaucoup de maisons qui ont des tuiles type provençal.
- Zones d'emplacement réservé : nous avons une bande pour le projet de cheminement doux reliant les Dauphines au centre-village, est-il possible d'en ajouter ?
- Pour les zones Au, possibilité de modifier les orientations d'aménagement par exemple pour préciser l'installation ou le maintien de cheminement doux.
- Chemin du Salin : une zone a été créée où sont implantées deux entreprises, on y trouve également un terrain municipal dit "la carrière". Cette zone semblant être de faible intérêt agricole, serait-il possible d'en faire une zone d'activité (plutôt que de développer la ZA du Bouray qui prendrait sur du terrain agricole) ?

Cathy Garcia Eboli évoque également des petites incohérences dans le texte du PLU.

⇒ Tous ces points soulevés vont être mis en forme et présentés à l'agglo pour voir s'ils peuvent être retenus dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée.

### **POINT SUR L'ÉCOLE**

Mardi 26 janvier, tous les enseignants de l'école du verger seront en grève. L'organisation du service minimum est compliquée en raison du protocole sanitaire : un sondage a été mené auprès des parents pour savoir s'ils avaient besoin de ce service, en graduant le niveau de la demande.

Résultat : 5 à 6 élèves par classe seront potentiellement présents. Bien que les enfants ne soient pas nombreux, compte-tenu du non brassage des classes imposé par le protocole, il y a beaucoup de groupes à garder.

le matin : 21 enfants (besoin impératif) + 9 (besoin important)

l'après-midi : 15 enfants (besoin impératif) + 10 (besoin important)

Proposition : Mettre plusieurs groupes issus de classes différentes dans une même salle tout en respectant la distanciation physique entre les groupes.

Cantine : Nous n'avons pas eu besoin de faire de modifications en raison du nouveau protocole, notre organisation depuis juin étant très stricte (non brassage des groupes, un personnel de surveillance par classe).

Suspension de séance 20h03

Reprise de séance à 20h11

## **POINT SUR LA VIDÉO PROTECTION**

Une visite à Vourles (environ 3 500 habitants) a été effectuée pour voir le fonctionnement du système installé par Eiffage en 2016.

Cette commune s'est équipée initialement de 16 caméras, elle en a maintenant 34. L'investissement est réalisé par phases, pour environ 20 000€ par an.

- Système de communication par radio, à part 2 caméras en filaire.
- La visite s'est faite de nuit pour apprécier la fonction infrarouge : la vision en noir et blanc est très nette (bascule automatique en fonction de la luminosité).

Ce retour nous conforte sur le fait que la liaison radio est de bonne qualité, fiable (recul de 4 ans). Des petits ajustements doivent être faits mais il s'agit de maintenance.

Une réunion est prévue le samedi 22/01 avec le référent vidéo protection de la gendarmerie de Moirans qui vient présenter un diagnostic complet.

Jean Tissot rappelle de ne pas prendre d'engagement écrit tant que la demande de subvention n'est pas déposée.

3 devis vont être analysés en fonction des critères suivants : prix, type de matériel, viabilité de l'entreprise sur la durée pour garantir un service de maintenance.

Il faut compter 2 mois entre la signature du marché et la mise en route du système.

Le dernier devis d'Eiffage fait état d'un montant de 80 000 € TTC pour 16 caméras.

On peut espérer 40% de subventions (région, État). Le montant de la subvention de l'État serait plus aléatoire mais le rapport oral de gendarmerie allait dans le bon sens.

Le contrat de maintenance est de l'ordre de 2 500 euros par an.

Un vote est proposé pour avancer avec le groupe Eiffage en fonction des conclusions de la gendarmerie.

⇒ 2 abstentions, 16 pour.

## **FINANCES**

Nous sommes en train de recevoir des informations concernant les changements consécutifs à la suppression de la taxe d'habitation (sauf pour les résidences secondaires et vacantes) mais l'État a promis qu'il compenserait auprès des communes.

Il se peut que l'on soit interpellé par les habitants parce que les taux de la taxe sur le foncier bâti vont changer (répartition département / commune) à l'automne sans impact sur le montant global à payer.

## **RENCONTRE AVEC MME ARIANE BENDAHMANE (personne en charge des subventions à l'agglomération)**

Nous avons listé tous les projets présentés par les commissions et elle nous a indiqué les pistes de subventions possibles.

Trois grandes règles sont à respecter :

1. Les délais : ne pas démarrer les travaux tant qu'on n'a pas déposé le dossier de demande de subvention.
2. La part des subventions : jamais plus de 80% de subventions publiques pour un projet.
3. La communication : de plus en plus de partenaires demandent la publicité de leur financement (sur le chantier, sur les outils de communication, sur les affichages, et ce, dès le début des travaux).

## **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

- L'opération stationnement est commencée : apposition d'une quarantaine de flyers sur des véhicules mal stationnés.
- Jean Galera s'est rapproché de la police pour qu'Angélique Botella, l'ASVP, puisse dresser des contraventions.
- Les panneaux vitesse limitée à 50 km/h : des devis sont faits.
- Le déplacement des panneaux d'entrée dans Vilette côté Luzinay : un courrier a été envoyé à ce sujet à Monsieur Rome (du département).
- Signalisation dans la descente de la route de Marennes avant le chemin du Colombier : danger sortie de camions. Si on veut de l'efficacité, il faut qu'il soit visible. Or les panneaux clignotants, réagissant à la vitesse sont nettement plus chers.
- Dans les subventions du département, il y a une ligne pour la sécurisation le long d'une départementale. Il y a aussi une piste sur la ligne des amendes de police.

Le week-end, il est signalé un problème de motocross récurrent dans le village.

L'ASVP, Angélique Botella, est plus présente sur le village et cela commence à porter ses fruits : nous sommes informés très rapidement des dépôts sauvages, le stationnement illicite se réduit. Le bureau à l'entrée de la mairie lui est maintenant réservé pour faire la partie administrative de son travail.

## **COMMUNICATION**

Comme il y a beaucoup d'informations partagées par la mairie (site internet, facebook), les habitants nous font aussi des retours : signalement d'informations pour avertir les autres habitants. Par exemple, cela nous a permis de nous rendre compte que les pompiers n'avaient pas distribué leur calendrier à tous les habitants. Nous nous sommes renseignés auprès d'eux, et nous avons pu relayer les informations recueillies sur notre page facebook.

## **NEIGE DU 17 JANVIER**

Gilles Piroird, Jean-Marc Sauge et Hervé Colin sont intervenus très rapidement pour déneiger. Nous les en remercions.

## **NUMÉRO D'ASTREINTE DE LA MAIRIE**

Il va être communiqué aux partenaires clefs (gendarmerie, pompiers, VCA..). Des fiches sur les principaux types d'intervention seront établies au fil de l'eau.

## **LA PERMANENCE DES ÉLUS**

Les adjoints ont fixé des créneaux de permanence, sur lesquels les conseillers sont invités à s'inscrire. Maintenant, il faut communiquer à ce sujet auprès de la population.

## **COMMUNICATION "NOUVEL ARRIVANT"**

VCA prépare un package "nouvel arrivant" que l'on doit récupérer, et que l'on pourra compléter avec des éléments relatifs à Vilette de Vienne. Quand un nouvel habitant arrive sur le village, nous pourrions glisser un flyer dans la boîte aux lettres, l'invitant à venir se présenter en mairie. Lors d'un accueil individuel en mairie, nous pourrions lui remettre le pack (de VCA + celui spécifique à Vilette-de-Vienne).

Le prochain conseil municipal est prévu le 25 février 2021, avec probablement le vote du budget.